

« À cause de l’urbanisation, on se déplaçait tous les vingt-cinq ans »

Récit des transformations du monde agricole dans le Val-de-Marne

Nolwenn Gauthier

L’histoire d’une famille d’agriculteurs repoussée aux confins de la région parisienne révèle les transformations de l’agriculture. Avec l’urbanisation, les maraîchers sont devenus propriétaires de grandes exploitations céréalières. Nolwenn Gauthier montre comment sont liées l’histoire de la grande exploitation et celle de la croissance urbaine.

La ferme des Lyons est une imposante ferme briarde comme on peut en voir sur le bord des routes franciliennes. En mai 2017, la famille Girault a fêté le centenaire de son installation dans ce corps de ferme d’un centre bourg à la frontière entre le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne. Au fond de la large cour, le toit rond du colombier du XVII^e siècle tranche avec les hautes toitures des granges et du bâtiment d’habitation. Le siège de l’exploitation occupe une aile du corps de ferme, accolée à l’imposante maison familiale. Le reste du bâtiment abrite désormais les sièges de quelques PME dans le domaine de la restauration et du e-commerce ainsi que des cabinets de professionnels du paramédical. « Nos ancêtres étaient maraîchers à Paris, avenue Michel-Bizot », raconte l’exploitant actuel en guise d’amorce sur le parcours de sa famille¹. On peut aujourd’hui ressentir quelque difficulté à imaginer cette avenue du XII^e arrondissement parisien cultivée. À la question sur les conditions de ce déplacement, Pierre Girault répond : « à cause de l’urbanisation... ».

Pour comprendre les relations entre l’expansion urbaine, le déplacement et la transformation du modèle agricole des Girault, il a donc fallu remonter le récit familial, jusqu’au XVIII^e siècle. L’accès à des documents familiaux², couplé à l’analyse d’archives publiques (cadastre, plans d’urbanisme, archives notariales) ainsi que des entretiens avec des membres de la famille ont permis de retracer leur trajectoire socio-spatiale, génération après génération. Dans la continuité des recherches d’historiens et de géographes attachés à comprendre l’essor d’un patronat agricole et les conditions d’accumulation qui ont conduit à l’émergence du modèle de la grande exploitation en Île-de-France depuis le XV^e siècle (Brunet 1960 ; Moriceau et Postel-Vinay 1992 ; Moriceau 1994), le cas de la famille Girault illustre un autre pan de cette histoire. Leur exemple permet d’étudier la trajectoire de l’urbanisation parisienne au prisme des transformations du monde agricole périurbain.

Paris, un ancien espace maraîcher

L’histoire démarre avec l’installation en 1754 des frères Jean et Pierre Girault, paysans normands, comme « jardiniers hors les murs » aux portes de l’Enfer et de Vaugirard à Paris. Après que son frère est reparti en Normandie, Pierre Girault et son épouse Marie Vallon signent un bail avec la

¹ Entretien réalisé avec Pierre Girault le 5 décembre 2017 dans les locaux de son exploitation.

² À l’occasion du centenaire, un film et une brochure retraçant l’itinéraire familial depuis le XVIII^e siècle sont présentés aux invités. Je remercie la famille Girault d’avoir eu la gentillesse de me prêter une copie de ce film et la brochure qui l’accompagne.

congrégation religieuse des Chartreux pour un terrain maraîcher rue Notre-Dame-des-Champs, à quelques encablures du palais du Luxembourg³.

Figure 1. Extrait du plan Turgot (1730). Le clos des Chartreux et la rue Notre-Dame-des-Champs (en haut à gauche)



Source : Gallica.bnf.fr/BnF.

URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530111615/f16.item#>.

Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et ce dès avant le début de l'exode rural, des paysans et paysannes quittent la Bourgogne, la Normandie, l'Auvergne ou la Bretagne pour s'installer à la périphérie des grandes villes du pays. Paris, principal bassin de consommation français, est une des premières destinations. La migration des Girault s'inscrit de surcroît dans un contexte inédit de l'histoire de l'aménagement parisien. Sur proposition de Colbert, Louis XIV fait supprimer les remparts qui entourent Paris et annexe à la ville de nouveaux territoires, pour la plupart des terres agricoles. La superficie de Paris passe ainsi de 568 hectares sous Henri IV à 1 703 hectares sous Louis XV. Sur ces terres, se multiplient les « marais », nom donné aux zones marécageuses asséchées et cultivées. À partir du XVII^e siècle, les maraîchers sont implantés sur les deux rives. Sur la rive droite on les trouve surtout dans les quartiers autour de la Bastille, rue de la Roquette, rue Popincourt, faubourg du Temple, rue des Récollets, et pour la rive gauche aux alentours de la Bièvre, du jardin des Plantes, rue Buffon, rue Poliveau, dans le quartier de la Glacière et dans le quartier Saint-Médard (Gaulin 1987). Quand les Girault s'établissent à Paris, les marais du nord de la ville ont déjà été en grande partie urbanisés. Le maraîchage est une profession agricole dont l'histoire est particulièrement liée à l'évolution de l'espace parisien. Son organisation calquée sur celle des autres corporations de la ville, sa structure professionnelle et familiale ainsi que les relations historiques et techniques entretenues avec l'espace urbain contribuent à la distinguer des autres professions agricoles.

Les cultures sont d'abord situées sur des propriétés de riches bourgeois et surtout de communautés religieuses (Phlipponneau 1956 ; Kleindienst 1963). La Révolution de 1789 et la vente qui s'ensuit de 400 hectares de biens nationaux dans Paris (Darin 2016) permettent à certains maraîchers, à l'instar du couple Girault, de devenir propriétaires de la parcelle qu'ils cultivent. La propriété de la terre permet aux maraîchers d'assurer leur maintien dans l'espace parisien lorsque,

³ Ce « marais » est d'une surface de « deux arpents vingt perches soit actuellement 75 ares 21 ca ou 7500 m² », peut-on trouver dans les archives familiales.

quelques dizaines d'années plus tard, leur présence est remise en cause par des projets d'aménagements urbains.

Transformations de l'aménagement parisien : vers la ville sans l'agricole

Durant la première moitié du XIX^e siècle, d'importants travaux remodelent Paris. Plusieurs lois sont adoptées pour permettre la libération de vastes unités foncières. Elles encadrent en particulier les conditions d'expropriation des propriétaires des terrains, parmi lesquels on compte de nombreux maraîchers, dont les Girault.

Premier épisode d'une longue série d'expropriations, une ordonnance royale du 17 décembre 1840 délimite le périmètre d'une nouvelle prison, la nouvelle Force, dans l'est de la capitale. Un terrain dont les Girault sont propriétaires et un autre dont ils sont locataires se trouvent sur le tracé de cette prison. Le couple est exproprié d'une partie de son terrain. La construction des gares parisiennes, traduction d'une volonté de centralisation des flux vers Paris, entraîne de nouvelles expropriations. En 1847, les Girault font ainsi partie des nombreux propriétaires expropriés pour le passage du chemin de fer Paris-Lyon. Leur propriété rue de Bercy est ensuite encore réduite pour laisser place à l'embarcadere du chemin de fer de Paris-Montereau puis à la construction du chemin de fer de la Petite Ceinture.

Outre les infrastructures, la création d'espaces d'agréments affecte aussi la présence des maraîchers. À l'emplacement d'une parcelle jadis cultivée par une branche de la famille Girault située sur le chemin de Reuilly à Charenton-le-Pont, se trouve désormais le lac Daumesnil dans le parc de Vincennes.

Le sol urbanisé : une opportunité de rente foncière pour des maraîchers expropriés

L'expropriation n'est cependant pas nécessairement une « mauvaise affaire financière » (Moret 2012) pour ces maraîchers. La Révolution avait entériné le principe, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme, de l'inviolabilité de la propriété, sauf en cas de « nécessité publique » (art. 17) (Mackoundi Loembet 2010). Suivant ce principe, le Code Napoléon prévoit l'indemnisation des propriétaires (loi du 8 mars 1810, art. 20) et une législation élaborée sous Louis Philippe confie la fixation de leur indemnisation à un jury de propriétaires. À Paris, cette loi est largement employée dans le cadre de la construction du chemin de fer de la Petite Ceinture, des fortifications ou encore de l'alignement de la voirie.

Les indemnités d'expropriation donnent la possibilité à certains membres de la famille Girault de constituer une rente foncière. De fait, le montant de l'indemnité sollicité par les propriétaires expulsés est rarement contesté (Moret 2012). C'est ce qui permet à plusieurs membres de cette famille de réinvestir leurs indemnisations dans l'achat de nouveaux marais, qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes mais mettent en location. Au cours des années 1840, Pierre-Michel Girault fait le choix d'investir ses indemnités d'expropriation lors de la construction de la nouvelle Force et de la gare de Lyon dans plusieurs marais de l'est parisien, dont il met une partie en location.

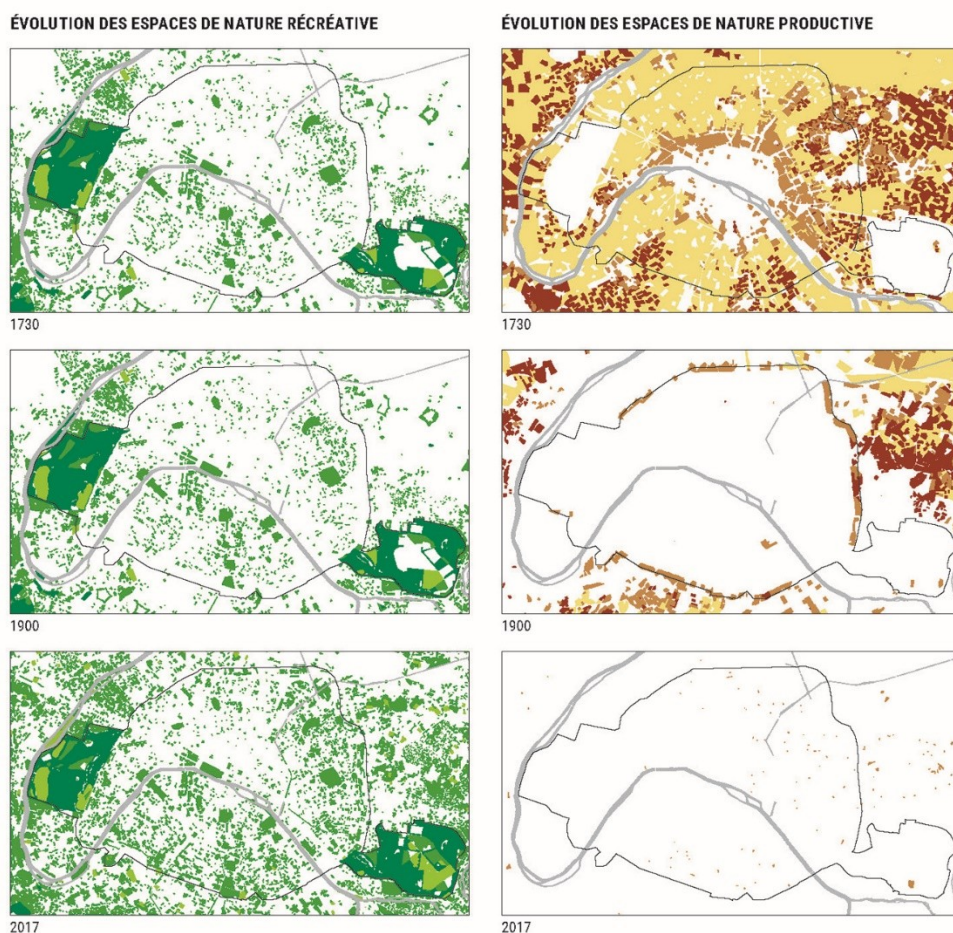
Le sol constitue dans le cas de ces maraîchers un double moyen de capitaliser : à travers la production alimentaire (encouragée par la croissance de la population parisienne) et la constitution d'une rente foncière. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ces stratégies d'investissements, reventes, locations leur permettent cependant de se maintenir dans l'espace urbain.

Abandon de la culture du sol urbain, un point de transition vers la grande exploitation

Alors que les terrains agricoles se raréfient à Paris et en proche banlieue, surtout après 1830 (figure 2), en raison notamment de la réquisition des terrains pour la construction d'infrastructures

ferroviaires (chemin de fer de la Petite Ceinture et ligne Paris-Lyon), de nouvelles fortifications et pour la création d'espaces de loisirs, comme le bois de Vincennes, plusieurs membres de la famille Girault décident de quitter Paris. Roland Girault est le premier à partir de la capitale pour s'installer, en 1896, dans une ferme en polyculture de plusieurs hectares à Bonneuil-sur-Marne, à quelques kilomètres au sud-est de Paris. Son déplacement marque un tournant dans le modèle agricole familial. Il se spécialise dans la culture de graines potagères et revend aux maraîchers parisiens et aux marchands-grainetiers des semences de carottes, radis, choux et salades. La qualité de ses productions est récompensée par un prix de la société d'horticulture de Vincennes. Fort de son succès, il loue rapidement une autre exploitation : la ferme évoquée au début de cet article et où une partie de la famille est toujours installée, dont ils ont pu par la suite acquérir une partie du foncier.

Figure 2. Évolution des espaces de nature à Paris de 1730 à nos jours



LA NATURE À PARIS AUX 6 DATES CLÉS

Année	1730	1830	1900	1930	1975	2017
Surface de Paris (en ha)	1 146,1	3 368,8	7 939,8	10 537,3	10 537,3	10 537,3
Surface de nature (en ha)	212,8	1 218,4	776,5	2 586	2 441,5	2 893,2
Grandes cultures (en ha)	15,1	202,2	0	0	0	0
Maraîchage	60	539,3	9,6	153,7	8,3	15
Arboriculture	3,5	51,7	0,3	0,3	0	0,9
Friches, zones inondables et talus	23,7	146,5	202,7	313,1	69,8	81
Bois	0	0	0	999,1	986,6	995,6
Parcs et jardins	110,5	278,7	563,9	893,8	1 072	1 420,9
Espaces de loisirs	0	0	0	226	304,8	379,8
Longueur de voies plantées (en km)	0,7	33,4	218,4	247,9	187,8	294,1

Note de lecture : les chiffres sont basés sur les limites de Paris de chaque époque

Source : Atelier parisien d'urbanisme, note 122, « Évolution de la nature à Paris de 1730 à nos jours », 2018, p. 3.
 URL : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/evolution-nature-paris-1730-nos-jours>. Cartographie réalisée dans le cadre de la recherche-action Naturpradi, Nature(s) urbaine(s) en pratique(s) digitale(s), coordonnée par LAA/LAVUE (UMR 7218, CNRS) et financée par l'AAP MODEVAL URBA, Ademe 2016-19.

À la tête de cette ferme prospère, à la pointe de la mécanisation et des techniques d'intensification des cultures, la famille emploie plus de quarante salarié·es dans les années 1930. Son exemple montre comment la rupture avec le modèle maraîcher des générations précédentes traduit aussi une dissociation du monde agricole avec le reste de l'économie urbaine. De fait, les relations commerciales des Girault avec Paris se transforment. Leur blé, auparavant vendu à la bourse aux grains de la rue de Viarmes, est commercialisé par la Coopérative agricole de la Brie, que Martin Girault contribue à créer en 1930. À partir de 1959, les parents de Marc Girault abandonnent peu à peu la culture des graines potagères et développent la betterave sucrière, le colza et le maïs grain, et épisodiquement une activité avicole. Lors des différentes étapes de ce déplacement, c'est donc toute l'organisation, la division du travail et les systèmes de production qui évoluent. Grâce au patrimoine foncier qu'ils ont constitué progressivement et à une série de reconnaissances symboliques (médailles du mérite agricole et charges politiques locales notamment), les Girault deviennent des acteurs du développement du productivisme agricole francilien.

Pourtant, la périurbanisation de l'habitat et l'expansion urbaine vers le Plateau briard depuis les années 1960 suscitent de nouvelles convoitises autour des terres familiales. Depuis le début des années 2000, Pierre Girault assure seul, avec un employé et l'aide ponctuelle de ses parents, la culture de 280 hectares de blé, colza, orge brassicole et betterave sucrière. Entre les années 1990 et 2000, il a été exproprié d'une partie des terres qu'il cultive en raison des aménagements du TGV intermodal Paris-Lyon et la création d'une zone d'activités. En 1992, suite à une expropriation, il passe la frontière de la Seine-et-Marne et acquiert plusieurs dizaines d'hectares quelques kilomètres à l'est tandis que le siège de l'exploitation est maintenu dans les locaux de la ferme familiale. Il cultive désormais près de 200 hectares sur le territoire du village où sont situés la ferme et 90 hectares autour de Brie-Comte-Robert. La moitié de ce foncier est en fermage et il est propriétaire de l'autre moitié.

Cependant, ce déplacement ne traduit pas uniquement l'impact de l'urbanisation sur cette entreprise agricole. C'est aussi le signe des transformations des techniques agricoles. Il permet à Marc Girault de délaisser des languettes de terre devenues trop étroites pour ses arracheuses à betteraves et ses moissonneuses-batteuses au profit de grandes parcelles d'un seul tenant mieux adaptées à son matériel.

En conclusion, on a pu observer comment les déplacements socio-spatiaux de cette famille apparaissent, d'une part comme des choix contraints face à une expansion urbaine dont les agriculteurs subissent les effets. Leurs choix d'investissement foncier et leur transition du maraîchage vers la grande culture sont autant d'actions pour s'adapter et parfois tirer profit d'un espace en mutation.

D'autre part, leurs déplacements sont sources d'innovations techniques et d'ascension sociale. En ce sens, on peut les considérer comme une des modalités d'émergence des structures foncières, techniques et économiques du modèle de la grande exploitation. La concurrence entre les usages du foncier urbain apparaît ici comme un facteur structurant de ce type de modèle agricole autour de Paris. La trajectoire des Girault témoigne de l'intérêt d'étudier les ruptures entre ville et modèle de la grande exploitation au prisme de l'historicité des usages du foncier.

Bibliographie

- Brunet, P. 1960. *Structure agraire et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise*, Caen : Société d'Impression Caron et Cie.
- Darin, M. 2016. *Paris, la forme d'une ville. Précis d'anatomie urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Parigramme.
- Gaulin, C. 1987. « Horticulteurs et maraîchers parisiens de la seconde moitié du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, n° 34, p. 113-123. Disponible en ligne à l'URL suivant : https://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1987_num_34_1_3967.
- Kleindienst, T. 1963. « La topographie et l'exploitation des "Marais de Paris", du XII^e au XVII^e siècle », *Paris et Île-de-France-Mémoires*, n° 14, p. 7-167.
- Mackoundi Loembet, R. 2010. *L'expropriation pour cause d'utilité publique de 1833 à 1935 : législation, doctrine et jurisprudence avec des exemples tirés des archives de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle*, thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions, Université de Nancy.
- Moret, F. 2012. « La construction des fortifications de Paris », in F. Bourillon et A. Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris (1860-1970)*, Paris : Éditions de la Sorbonne.
- Moriceau, J.-M. et Postel-Vinay, G. 1992. *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricoles. Les Chartiers, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- Moriceau, J.-M. 1994, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : Fayard.
- Phlipponneau, M. 1956. *La Vie rurale de la banlieue parisienne*, Paris : A. Colin.
- Poulot, M. 2014. « L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », *Géocarrefour*, n° 89, p. 11-19. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9363>.

Nolwenn Gauthier est docteure en études urbaines. Elle a réalisé sa thèse à l'EHESS au sein du laboratoire IRIS. À la croisée de la sociologie de l'environnement et de la géographie urbaine, ses recherches s'intéressent à l'écologisation des usages des sols et des pratiques agricoles dans les espaces urbains et périurbains des métropoles.

Pour citer cet article :

Nolwenn Gauthier, « À cause de l'urbanisation, on se déplaçait tous les vingt-cinq ans ». Récit des transformations du monde agricole dans le Val-de-Marne », *Métropolitiques*, 5 janvier 2023. URL : <https://metropolitiques.eu/A-cause-de-l-urbanisation-on-se-deplacait-tous-les-vingt-cinq-ans.html>. DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.1868>.